



La Protection de l'Enfance est en danger. Agiissons, résistons !

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années, un peu partout en France, les professionnels de l'action sociale, toutes institutions confondues, les associations et militants alertent sur les atteintes faites à la Protection de l'Enfance et à l'intérêt premier de l'enfant. La Protection de l'Enfance en danger s'inscrit dans l'histoire de notre Pays dans une double articulation entre les droits de l'enfant et sa protection actés sur le plan international (Convention internationale des droits de l'enfant, Traité adopté le 20 novembre 1989, ratifié par 192 pays) et les lois spécifiques définies par la France.

Ce double niveau de protection ne garantit plus à l'enfant, aujourd'hui, le droit à l'instruction, à l'éducation, à la culture, à la protection, à l'adoption, le droit à la liberté d'expression... Il se heurte, depuis plusieurs années en France, à une conception répressive de l'action éducative, de l'approche de l'enfant et de sa famille à une idéologie sécuritaire qui porte atteinte tous les jours un peu plus aux droits de l'enfant. Il s'accompagne de logiques comptables et gestionnaires responsables de l'effondrement des moyens mis à disposition des professionnels et de l'enfant pris en charge par nos institutions.

Les exemples de dérives n'en sont que trop parlants : mise en place d'un fichage des mineurs non accompagnés avec constitution d'un fichier biométrique national, enfermement d'enfants mineurs étrangers en centres de rétention (près de 150 en 2018), réforme de la protection judiciaire de la jeunesse cantonnée au pénal, réforme annoncée des principes fondateurs de l'ordonnance de 1945 pour « juger plus vite et mieux », baisse catastrophique du nombre de professionnels chargés de l'éducation de l'enfant, inadéquation historique entre les besoins existants et les moyens mis à disposition pour la prise en charge des enfants (écoles, crèches, placements spécialisés, accueils...). Enfin, répression ou abandon délibéré des enfants étrangers ou sans-papier à leur propre drame.

Si la loi du 14 mars 2016 pouvait laisser penser à une amélioration de la condition des enfants confiés aux Départements, sa déclinaison par le décret d'application du 30 janvier 2019 instituant le fichage des mineurs non accompagnés par la création d'un fichier biométrique et le projet de loi du 7 mai 2019 relative aux conditions d'accès aux contrats jeunes majeurs, portent atteinte à l'intégrité et au devenir des enfants.

.../

La dérive sécuritaire et répressive du gouvernement, la complaisance et le zèle des Départements à l'égard de mesures indignes de notre devoir de protection de l'enfant appellent notre mobilisation et notre résistance !

L'enfant est, depuis trop longtemps, la victime du positionnement idéologique du gouvernement et des institutions qui voient en lui un sujet économique, un délinquant potentiel ou un danger pour l'intégrité de la République.

Les professionnels, quant à eux, sont maltraités dans leurs pratiques face aux amputations budgétaires responsables d'injonctions paradoxales, de souffrance au travail, de perte de sens des missions mais aussi de suppressions de poste, du gel des salaires, de la précarisation des personnels et de la dégradation des conditions de travail.

Aujourd'hui ils agissent, résistent à l'inacceptable, dénoncent la détresse et la double maltraitance à laquelle sont confrontés les enfants.

Nous demandons de pouvoir intervenir dès l'ouverture de ces 12^{èmes} Assises Nationales de la Protection de l'enfance pour que notre plateforme de revendications soit connue des 1 200 personnes espérées. Nous attendons à ce que vous puissiez faciliter cette intervention et que, de l'intérieur, au-delà des thèmes prévus, la question du respect des droits fondamentaux de l'enfant soit présente et puisse être évoquée.

Enfin, nous sollicitons votre soutien officiel aux valeurs qui animent notre lutte qui peut être matérialisé par la signature de la pétition que vous trouverez auprès de « l'accueil manifestants. »

Vous trouverez tous les détails de nos revendications dans la plateforme ci jointe.

Tous ensemble, faisons de la Protection de l'Enfance, une priorité nationale !

Marseille, le 24 juin 2019